



Liberté + Égalité + Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFETE DE LA NIEVRE

Préfecture  
Secrétariat Général  
Direction de la Réglementation  
et des Collectivités Locales  
Bureau des Elections, des Associations  
et des Activités Réglementées  
Affaire suivie par : Françoise Jacob  
francoise.jacob@nievre.gouv.fr  
☎ 03.86.60.71.30  
Fax : 03.86.60.71.19  
N° 2013/P/ 566

### AR R E T E

Fixant la liste des personnes habilitées à dispenser les formations des propriétaires ou détenteurs de chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories

La Préfète de la Nièvre,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'Ordre national du mérite,

Vu le code rural et notamment son article L. 211-13-1,

Vu la loi 2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux,

Vu le décret n° 2009-376 du 1<sup>er</sup> avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural et au contenu de la formation,

Vu les arrêtés ministériels du 8 avril 2009 fixant d'une part, les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude et d'autre part, les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009/P/2511 du 29 octobre 2009 modifié le 8 novembre 2010, fixant la liste des personnes habilitées à dispenser les formations aux propriétaires ou détenteurs de chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Nièvre,

### AR R E T E

Article 1<sup>er</sup> : L'arrêté préfectoral n° 2009/P/2511 du 29 octobre 2009 modifié le 8 novembre 2010, fixant la liste des personnes habilitées à dispenser les formations aux propriétaires ou détenteurs de chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories, EST ABROGE.

Article 2 : La liste des personnes habilitées à dispenser les formations aux propriétaires ou détenteurs de chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories, est établie conformément au tableau figurant en annexe au présent arrêté.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture de la Nièvre, les sous-préfets de Château-Chinon, Clamecy et Cosne-Cours-sur-Loire, les maires du département, la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à NEVERS, le **12 JUIN 2013**

La Préfète,

Pour la Préfète  
et par délégation,  
Le Secrétaire Général

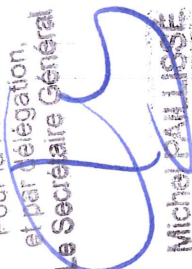
MICHEL PAILLISSÉ

Liste des personnes habilitées à dispenser les formations aux propriétaires ou détenteurs de chiens dangereux de 1ère et de 2ème catégories

NOM	PRENOM	ADRESSE	CP VILLE	TELEPHONE	DATE D'HABILITATION	DATE D'EXPIRATION
PIPET	Bruno	Le Montet	18500 ALLOUIS	06.25.12.28.38	13-oct-09	13-oct-14
DUHAYER	Béatrice	Rue des Boulats - Les Arbelats	58300 CHARRIN	03.86.50.15.36 06.62.10.18.89	14-oct-09	14-oct-14
AMIOT	Gilles	Le Bois des 4 Francs	89130 TOUCY	03.86.44.13.25 06.87.28.85.69	29-oct-09	29-oct-14
WALTER	Vincent	Le Bois Bonneau	03470 COULANGES	06.10.23.89.74	29-oct-09	29-oct-14
JAFFRY	Nathalie	Les Gauthays	71190 SAINT-DIDIER-SUR-ARROUX	06.88.33.67.14	02-déc-09	02-déc-14
CASSIOT	Arnaud	23, rue Diderot	58640 VARENNES-VAUZELLES	06.59.80.08.87	29-déc-09	29-déc-14
CHARLON	Solange	10, rue Paul Lureault	58450 NEUVY-SUR-LOIRE	03.86.39.22.90 06.62.58.07.59	11-janv-10	11-janv-15
NOURRY	Roger	2, route de Maraye	10130 VOSNON	03.25.43.87.56 06.79.56.33.22	19-janv-10	19-janv-15
BAGNA	Fabien	Voie communale	21320 EGUILLY	03.80.90.83.15.	21-janv-10	21-janv-15
ADRIEN	Romuald	52, rue Clémence Bonde	58260 LA MACHINE	02.48.74.89.37	21-juil-10	21-juil-15
CHMIELOWIEC	Martial	Les Barbiers	58300 VERNEUIL	03.86.50.57.48	21-juil-10	21-juil-15
LOISY	Fabrice	12, route des Brosses	18320 MENETOU-COUTURE	02.48.80.29.13	21-juil-10	21-juil-15
NICOLAS	André	19, route de Cuffy	18320 TORTERON	02.48.74.89.37	21-juil-10	21-juil-15

Liste des personnes habilitées à dispenser les formations aux propriétaires ou détenteurs de chiens dangereux de 1ère et de 2ème catégories

GRAILLOT	Angélique	La Fontaine aux Vers	89240 DIGES	06.67.28.53.00	08-nov-10	08-nov-15
BRAMI	Rosemary	28, rue de Saint Cado	56550 BELZ	06.29.46.31.43	11-juin-13	11-juin-18

La Préfète  
 Pour la Préfète  
 et par délégation,  
 Le Secrétaire Général  
  
 Michel PALLISE